

91GS/Adm-02/Fr
Original : anglais
Mai 2024

**Recommandations des Conférences des Commissions
régionales organisées depuis le 1^{er} juin 2023**

[Document administratif de travail]



Table des matières

- 1. 17^e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient**
Recommandation n° 1 : Une seule santé : Coordination, communication et coopération entre les Services vétérinaires, de santé publique et de protection de l'environnement 3
- 2. 17^e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient**
Recommandation n° 2 : Garantir des Services vétérinaires performants et financièrement viables dans la région 6
- 3. 33^e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique**
Recommandation n° 1: Prévenir les zoonoses à la source – Pour un renforcement des capacités de prévention, de détection rapide, de sensibilisation et de recherche sur les zoonoses 8
- 4. 33^e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique**
Recommandation n° 2 : Des approches « Une seule santé » pour faire face aux risques : optimiser la préparation et les réponses à l'influenza aviaire grâce à une collaboration multisectorielle renforcée en Asie et dans le Pacifique 11

1. 17^e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient

Riyad, Arabie saoudite, 1-5 octobre 2023

Recommandation n° 1

Une seule santé : Coordination, communication et coopération entre les Services vétérinaires, de santé publique et de protection de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE

1. Le recours à l'approche « Une seule santé », et notamment une communication efficace avec les parties prenantes et le grand public, sera essentielle pour prévenir les maladies zoonotiques et les futures pandémies, ainsi que d'autres menaces sanitaires telles que la résistance aux antimicrobiens (RAM), les risques liés à la sécurité alimentaire et les maladies à transmission vectorielle ;
2. Il a été convenu lors de la 27^e réunion exécutive annuelle tripartite d'élaborer conjointement une stratégie et un plan d'action pour prévenir les futures pandémies zoonotiques grâce à l'approche « Une seule santé » ;
3. Le Plan d'action conjoint « Une seule santé » (OH JPA), lancé en octobre 2022, est une initiative collaborative et participative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), qui s'appuie sur les avis scientifiques du Groupe d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) pour intensifier la collaboration, la communication, le renforcement des capacités et la coordination au niveau national dans tous les secteurs chargés de répondre aux problématiques de santé à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement ;
4. L'opérationnalisation du concept « Une seule santé » nécessite une « approche intégrée au niveau sociétale et gouvernementale » avec un leadership des secteurs animal, humain et environnemental ; la participation des communautés, du milieu universitaire et des Organisations non gouvernementales (ONG), notamment la collaboration avec des partenaires sous-régionaux, régionaux et mondiaux. Cela nécessite également une coopération interministérielle et le partage des données, ainsi qu'une coordination en matière de recherche ;
5. Pour que les initiatives multisectorielles portent leurs fruits, il est essentiel qu'elles puissent bénéficier d'un environnement politique et d'une structure réglementaire propices aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que d'un soutien financier suffisant ;
6. L'OMSA s'est beaucoup investie pour jouer un rôle actif dans la collaboration tripartite, puis quadripartite, autour de l'initiative « Une seule santé », au sein du G7 et du G20, ainsi qu'à l'occasion de rencontres ministérielles majeures ;
7. La déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée en septembre 2023, appelle à renforcer la coordination internationale au plus haut niveau, afin de permettre aux Membres de s'engager à améliorer la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies ;
8. L'OMSA continue de veiller à régulièrement partager les lignes directrices, informations et notes de synthèse avec les Membres et à organiser des activités pertinentes pour leur fournir tous les éléments nécessaires afin qu'ils puissent travailler au niveau national et plaider auprès des autorités gouvernementales compétentes pour qu'elles s'engagent et créent une plateforme nationale pour la mise en œuvre de l'approche Une seule santé ;

9. Le travail de l'OMSA a déjà permis d'obtenir des résultats positifs, comme en témoigne, par exemple, le fait que le parcours des performance des Services vétérinaires (PVS) soit considéré comme l'un des critères de sélection pour les demandes de financement du Fonds de lutte contre les pandémies utilisés par la Banque mondiale ;
10. Les recommandations de la réunion régionale Quadripartite, qui s'est tenue à Mascate en mai 2023, visant à accélérer la mise en œuvre de l'initiative Une seule santé dans la région de la Méditerranée orientale, ainsi que les échanges avec le groupe des « Amis d'Une seule santé » facilitent les discussions et les échanges avec les partenaires clés au sujet de l'articulation des informations à intégrer dans le traité sur les pandémies afin de garantir la prise en compte du secteur de la santé animale et son intégration à tous les niveaux de la négociation ; et
11. Le cadre opérationnel régional « Une seule santé » est en phase avec le Plan d'action conjoint quadripartite mondial Une seule santé et vise à aider les Membres à accélérer la mise en œuvre du concept « Une seule santé » au niveau national.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR LE MOYEN ORIENT RECOMMANDE QUE :

1. Les Membres reconnaissent l'importance de l'approche « Une seule santé » dans la prévention des zoonoses, des futures pandémies et des autres menaces sanitaires à l'interface animal-humain-environnement et, par conséquent, attribuent de manière équitable un financement suffisant et durable, des ressources nationales et internationales dans tous les secteurs de la santé afin d'appuyer les activités de coordination « Une seule santé ».
2. Les Membres se penchent sur les manques en matière de législation afin de veiller à ce qu'il existe une base juridique solide pour coordonner et mettre en œuvre l'initiative « Une seule santé », et notamment des politiques et une législation encourageant la collaboration intersectorielle et le partage d'informations, ainsi que l'intégration des considérations relatives à la santé environnementale dans les politiques et les programmes de santé animale et humaine, y compris au niveau régional et sous-régional ;
3. Les Membres encouragent et facilitent la collaboration entre les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale, dont la recherche et le milieu universitaire, en établissant ou en renforçant des plateformes, des plans, des stratégies et des mécanismes de coordination multisectoriels et des cadres de suivi et d'évaluation ;
4. Les Membres veillent à ce que les canaux de communication et d'échange d'informations entre les secteurs soient pérennes ;
5. Les Membres se considèrent comme des partenaires dans le secteur de la santé et exploitent la stratégie idoine et les outils à leur disposition pour rendre opérationnelle l'approche « Une seule santé » au niveau national, notamment en adhérant au groupe des « Amis d'Une seule santé » ;
6. Les Membres mènent des actions de sensibilisation sur l'importance de l'approche « Une seule santé » afin de susciter des appuis au niveau politique, créer un climat de confiance avec les responsables gouvernementaux, les professionnels de santé, les vétérinaires, les agriculteurs ainsi qu'avec les différentes sociétés civiles et parties prenantes, afin d'encourager les responsables gouvernementaux à en faire une priorité dans leurs politiques et à consacrer des ressources à la mise en œuvre opérationnelle de l'approche « Une seule santé » au niveau national ;
7. Les Membres profitent pleinement du soutien apporté par l'OMSA afin de mobiliser les autorités nationales et d'assurer un rôle de chef de file au niveau national, pour que le secteur de la santé animale soit bien intégré dans le projet « Une seule santé », que les responsabilités concernant « Une seule santé » soient correctement réparties entre les secteurs concernés et que la contribution des Services vétérinaires à la sécurité sanitaire au niveau national, régional et mondial soit bien perçue par tous les acteurs concernés ;

8. Les Membres investissent dans des initiatives de renforcement des capacités et de formation pour améliorer les compétences et les connaissances du personnel vétérinaire, y compris dans le domaine de l'épidémiologie vétérinaire ;
9. Les Membres mettent en place des mécanismes de suivi et d'évaluation exhaustifs et coordonnés pour suivre la progression de la mise en œuvre et pour évaluer de manière efficace l'impact des initiatives « Une seule santé » ;
10. Les Membres améliorent les stratégies en matière de communication sur les risques et d'engagement communautaire afin de mieux sensibiliser et impliquer le public sur les questions relatives à l'approche « Une seule santé » ;
11. Les Membres veillent à établir en fonction des risques une hiérarchisation des actions soulignées dans le plan d'action conjoint Une seule santé et à améliorer les stratégies de financement et de coordination pour permettre une mise en œuvre efficace ;
12. L'OMSA continue à œuvrer activement pour que la voix des Services vétérinaires soit entendue dans tous les forums politiques significatifs au sein desquels se discute la gouvernance mondiale de la santé. ;
13. L'OMSA continue à favoriser une étroite collaboration multisectorielle avec la FAO, le PNUE et l'OMS par le biais de la collaboration quadripartite sur Une seule santé, soutenue par les avis scientifiques de l'OHHLEP ;
14. L'OMSA continue d'apporter son soutien à ses Membres grâce au Processus PVS, en particulier au moyen d'ateliers nationaux RSI-PVS et d'autres outils opérationnels « Une seule santé » élaborés dans le cadre du Guide tripartite sur les zoonoses afin de faciliter la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé » au niveau national ; et
15. L'OMSA encourage la mise en place de mécanismes de coordination sous-régionaux et régionaux harmonisés afin d'apporter aux Membres un soutien technique et de leur permettre de bénéficier d'un partage des connaissances et de l'expertise.

2. 17^e Conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient

Riyadh, Arabie saoudite, 1-5 octobre 2023

Recommandation n° 2

Garantir des Services vétérinaires performants et financièrement viables dans la région

CONSIDÉRANT QUE

1. Les Services vétérinaires constituent, au sein des Membres de l'OMSA, le système fondamental de gestion de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que de la santé publique vétérinaire, et jouent un rôle crucial pour garantir la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments et préserver la sécurité sanitaire en luttant contre les maladies animales et en traitant les zoonoses émergentes à leurs sources animales ;
2. Les activités des Services vétérinaires prennent de l'ampleur pour répondre aux tendances et aux défis en constante évolution, ce qui souligne la nécessité de développer des capacités et des compétences pour s'adapter à ces changements ;
3. Les Services vétérinaires génèrent d'importantes ressources financières grâce aux services rendus et au besoin accru d'investissements financiers et de financement en faveur de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments ;
4. Le risque croissant de menaces sanitaires mondiales, en particulier les foyers de maladies animales transfrontalières et les zoonoses émergentes, est susceptible de s'étendre rapidement et d'affecter plusieurs Membres, ce qui démontre le besoin d'une entraide mutuelle entre les Membres et de mesures de préparation et de réponse collectives et coordonnées, à l'échelle nationale, régionale et mondiale ;
5. La région du Moyen-Orient reste vulnérable au risque accru d'introduction et de propagation de maladies animales et de zoonoses par le biais des échanges commerciaux et des mouvements transfrontaliers d'animaux et de produits d'origine animale ;
6. La lutte contre les maladies animales transfrontalières qui touchent le Moyen-Orient (telles que la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la fièvre aphteuse) constitue un enjeu commun pour les Membres infectés et non infectés et devrait être considérée comme un bien public mondial ;
7. Les missions menées dans le cadre du processus PVS au cours des dix dernières années ont montré que les Services vétérinaires sont insuffisamment financés de manière chronique chez de nombreux Membres et qu'il existe des lacunes importantes dans les différentes compétences du domaine vétérinaire ;
8. Les Membres de la région du Moyen-Orient accordent une importance stratégique au renforcement des capacités afin de développer et de conserver un personnel qualifié, compétent et disposant des ressources nécessaires pour relever les défis auxquels sont confrontés les Services vétérinaires nationaux dans cette région ; et
9. Au cours de la 15^e conférence de la Commission régionale pour le Moyen-Orient, les Membres ont été encouragés à faciliter la mise en place de cadres juridiques et administratifs pour des PPP (Partenariats Publics Privés) efficaces, efficients et durables.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR LE MOYEN ORIENT RECOMMANDE QUE :

1. Les Membres mobilisent tous leurs efforts pour investir davantage dans le secteur de la santé animale et les Services vétérinaires afin de renforcer leur gouvernance, leur viabilité et leurs capacités à respecter les obligations nationales, régionales et internationales, y compris avec l'OMSA, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs des développement durable (ODD) d'ici à 2030 ;
2. Les Membres élaborent une stratégie régionale créant un environnement propice à la coopération, à la collaboration et à la solidarité entre les Membres de la région et au-delà pour relever collectivement les défis auxquels sont confrontés les Services vétérinaires, y compris le risque d'introduction et de propagation de maladies par le biais de mouvements transfrontaliers incontrôlés d'animaux et des échanges commerciaux régionaux et interrégionaux.
3. Les Membres s'engagent davantage dans le processus PVS et mettent en œuvre les recommandations correspondantes des rapports PVS afin d'améliorer la capacité de leurs Services vétérinaires à contrôler efficacement le statut sanitaire des animaux et des produits d'origine animale ;
4. Les Membres poursuivent leurs efforts pour actualiser et compléter leurs cadres législatifs et réglementaires afin d'accroître l'autorité de chaque élément relevant du domaine vétérinaire, et pour mettre en œuvre et appliquer les politiques et stratégies globales en matière de santé et de bien-être des animaux, conformément aux normes de l'OMSA ;
5. Les Membres renforcent les mécanismes financiers nationaux existants et recherchent activement de nouvelles modalités de financement, par exemple en impliquant le secteur privé et d'autres autorités compétentes concernées pour les aider à mobiliser l'expertise et les ressources nécessaires, en élaborant des éléments de plaidoyer visant à justifier la mobilisation et l'investissement dans la santé animale, tout en fixant des priorités et en générant des flux de revenus complémentaires pour assurer une viabilité à long terme ;
6. Les Membres s'engagent à mener des activités de renforcement des capacités, en coordination avec l'OMSA et les partenaires de développement, afin de renforcer les compétences des Services vétérinaires publics et privés pour garantir une meilleure santé et un meilleur bien-être des animaux ainsi que la sécurité sanitaire du commerce des animaux et des produits d'origine animale ;
7. Les Membres travaillent activement avec l'OMSA et ses partenaires afin d'utiliser les possibilités de financement pour mettre en place des systèmes de santé résilients et durables, et notamment pour la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, aux stratégies et initiatives mondiales et à d'autres efforts mondiaux tels que la prévention et le contrôle de la RAM, l'éradication mondiale de la PPR et de la rage d'ici à 2030.
8. L'OMSA continue de soutenir les Membres par le biais du processus PVS et des programmes de renforcement des capacités correspondants afin d'améliorer les performances de leurs Services vétérinaires, notamment en ce qui concerne la gestion et les aspects réglementaires, la planification stratégique, les systèmes de surveillance de la santé animale, les capacités des laboratoires, les politiques de lutte contre les maladies et le commerce des animaux et des produits d'origine animale ;
9. L'OMSA travaille en étroite collaboration avec des partenaires tels que la FAO, l'OMS et le PNUE, ainsi qu'avec des partenaires financiers, pour aider les Membres à renforcer la capacité de leurs Services vétérinaires à gérer efficacement les risques liés aux maladies animales transfrontalières et aux zoonoses émergentes d'intérêt mondial et régional ; et
10. L'OMSA continue, par l'intermédiaire de ses représentations régionales et sous-régionales et en collaboration avec ses partenaires mondiaux, à aider les Membres à renforcer la coopération et la coordination au niveau régional et à maintenir un dialogue régulier sur les

politiques de lutte contre les maladies et les questions régionales émergentes relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire mondiale.

3. 33^e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique

New Delhi, Inde, 13-16 novembre 2023

Recommandation^o 1

Prévenir les zoonoses à la source – Pour un renforcement des capacités de prévention, de détection rapide, de sensibilisation et de recherche sur les zoonoses

CONSIDÉRANT QUE

1. Environ 72 % des maladies infectieuses émergentes d'origine ou réservoir animal proviennent de la faune sauvage et la région Asie-Pacifique a été témoin de l'émergence de plusieurs zoonoses majeures, notamment le SRAS, les virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité, le virus Nipah et l'incursion de la rage dans des zones/îles auparavant indemnes, et que les zoonoses continuent de représenter des menaces considérables pour les humains et les animaux, notamment en raison du changement climatique et de l'évolution des habitats ;
2. Les Services vétérinaires sont un partenaire essentiel pour garantir la santé au niveau mondial, et l'OMSA a élaboré des normes et des lignes directrices internationales, de même que des initiatives, des stratégies et des outils, en collaboration avec des partenaires, pour aider les Membres à garantir la santé animale au niveau mondial et à mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » ;
3. La 31^{ème} Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique a recommandé aux Membres d'établir ou de conserver des Mécanismes de coordination multisectoriels (MCM) pour les questions relatives aux maladies zoonotiques, en consultation et en accord avec les partenaires et les parties prenantes concernés, et en identifiant des fonctions, des mécanismes, des infrastructures et des ressources fiables, selon une gouvernance bien définie ;
4. L'importance de faire le point sur les progrès et les difficultés rencontrés par les Services vétérinaires des Membres de la Région concernant les maladies zoonotiques, l'état d'avancement des MCM, la recherche sur les zoonoses à transmission vectorielle, le partage d'informations et l'évaluation des risques depuis les deux enquêtes effectuées à l'aide de questionnaires en 2019 qui avaient identifié des difficultés en termes de soutien gouvernemental, de disponibilité des ressources et de capacités techniques, entravant la création de nouvelles MCM dans certains Membres ;
5. Le Plan d'action conjoint « Une seule santé » (OH JPA), qui a été lancé en octobre 2022, constitue un travail collaboratif et participatif entre la FAO, le PNUE, l'OMS et l'OMSA et s'appuie sur les conseils scientifiques du Groupe d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) visant à renforcer la collaboration, la communication, le renforcement des capacités et la coordination au niveau national de manière égale dans tous les secteurs chargés de traiter les problèmes de santé à l'interface humain-animal-environnement ;
6. Le questionnaire de l'enquête 2023 a révélé que les capacités des Membres en matière de MCM semblaient faibles au regard des mécanismes de coordination, de la coordination de la réponse aux maladies zoonotiques ou de la mobilisation des secteurs de l'environnement et de la faune sauvage, et que des MCM solides et des cadres de collaboration entre les secteurs de la faune sauvage, de l'environnement et de la médecine vétérinaire sont essentiels ;
7. La capacité épidémiologique, la surveillance et les systèmes de laboratoire sont essentiels pour l'alerte précoce, la confirmation des événements et une réponse rapide, alors que par ailleurs la prévention et la recherche sur les zoonoses nécessitent des systèmes de sécurité biologique

efficaces, une stratégie de main-d'œuvre multisectorielle efficace ainsi que la formation de la main-d'œuvre ; et

8. Diverses initiatives sur l'approche Une seule santé au niveau mondial et régional pour un financement à long terme afin de renforcer les capacités essentielles de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies dans les pays à revenu faible et intermédiaire, notamment en contribuant à la réduction du risque de pandémie en renforçant les aspects environnementaux de la santé au niveau mondial.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE RECOMMANDE QUE :

1. Les Membres reconnaissent l'importance d'une approche « Une seule santé » fondée sur les risques pour la prévention des zoonoses, des futures pandémies et d'autres menaces sanitaires à l'interface entre l'animal, l'humain et l'environnement ;
2. Les Membres développent des cadres politiques et des stratégies pour soutenir la recherche, la surveillance, les capacités des laboratoires et pour améliorer la coordination multisectorielle de la réponse aux zoonoses ;
3. Les Membres allouent de manière équitable un financement adéquat et durable aux Services vétérinaires et fournissent des ressources nationales et internationales dans tous les secteurs de la santé afin de soutenir les activités de coordination multisectorielles de l'initiative « Une seule santé » ;
4. Les Membres renforcent les mécanismes de coordination et de collaboration multisectoriels en matière de surveillance et de capacités de diagnostic en laboratoire en créant des réseaux nationaux de surveillance efficaces dans le cadre de l'approche Une seule santé, en particulier avec les secteurs de l'environnement et de la faune et de la flore sauvages ;
5. Les Membres renforcent les capacités de leadership et de plaidoyer de haut niveau des autorités vétérinaires en matière d'élaboration de politiques auprès des décideurs, des partenaires clés et des parties prenantes, afin de définir clairement le rôle et l'impact du secteur de la santé animale dans les systèmes fondés sur l'approche Une seule santé et de partager les responsabilités pour améliorer la collaboration multisectorielle au niveau national ;
6. Les Membres accordent une importance stratégique au renforcement des capacités pour développer et conserver une main-d'œuvre compétente et disposant de ressources adéquates au sein des Services vétérinaires afin de prévenir les zoonoses à la source, y compris en établissant des partenariats avec les Établissements d'enseignement vétérinaire ;
7. Les Membres tirent parti de plusieurs initiatives mondiales importantes telles que le Fonds de lutte contre les pandémies, la Prévention de l'émergence des maladies zoonotiques (PREZODE), l'Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC), entre autres, pour mettre en œuvre le Plan d'action conjoint Une seule santé et se concentrer sur la prévention, y compris les mesures de sécurité et de sûreté biologiques ;
8. Les Membres mettent en œuvre les normes et les recommandations de l'OMSA relatives à l'orientation et au transport des échantillons de diagnostic de laboratoire afin de renforcer la surveillance, la veille sanitaire et le partage d'informations entre les Membres pour que la préparation et la réponse soient menées de manière collective et coordonnée au niveau national, régional et mondial ;
9. Les Membres fassent preuve de transparence en communiquant à l'OMSA, en temps voulu et de manière exhaustive, les événements liés à la santé animale et aux zoonoses, comme le prévoit le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* ;
10. L'OMSA continue à soutenir ses Membres dans le cadre du processus PVS et des programmes de renforcement des capacités liés afin d'améliorer les performances de leur Services vétérinaires

et de la main-d'œuvre, conformément aux normes de l'OMSA, notamment sur les aspects de gestion et de réglementation ainsi qu'en termes de systèmes de surveillance de la santé animale, de capacités de laboratoire, de sécurité biologique, de recherche et de sensibilisation à la prévention des zoonoses ; et

11. L'OMSA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de la Quadripartite, ainsi qu'avec des partenaires financiers afin d'aider les Membres à renforcer la capacité de leurs Services vétérinaires à gérer efficacement les risques de zoonoses et continuer à plaider au plus haut niveau en faveur d'une collaboration étroite entre les Services vétérinaires, de santé publique, de santé environnementale et de biodiversité et d'autres autorités compétentes.

4. 33^e Conférence de la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique

New Delhi, Inde, 13-16 novembre 2023

Recommandation^o 2

Des approches « Une seule santé » pour faire face aux risques : optimiser la préparation et les réponses à l'influenza aviaire grâce à une collaboration multisectorielle renforcée en Asie et dans le Pacifique

CONSIDÉRANT QUE

1. Les virus à l'origine de l'influenza aviaire constituent des menaces permanentes pour la santé animale, la santé publique, les populations d'espèces sauvages, les économies régionales et les moyens de subsistance en Asie et dans le Pacifique en raison de leur capacité à persister, à évoluer, à se réassortir et à se transmettre entre plusieurs hôtes ;
2. La propagation actuelle sans précédent des clades H5Nx de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) chez les oiseaux sauvages, les volailles et les mammifères dans le monde entier, y compris en Asie et dans le Pacifique, renforce les inquiétudes quant à l'impact croissant et au risque de pandémie des virus de l'influenza aviaire ;
3. Les insuffisances en matière de sécurité et de sûreté biologiques dans l'élevage de volailles et les systèmes de vente tout au long des chaînes de valeur ont contribué à l'amplification et à la propagation des virus d'influenza aviaire, provoquant des épidémies récurrentes à grande échelle et de lourdes pertes dans la production de volailles ;
4. Pour optimiser les mesures d'atténuation, il est nécessaire de faire tomber les barrières sectorielles en matière de surveillance, de partage des données, d'analyse des risques, de diffusion de messages et de réponse aux épidémies grâce à une collaboration élargie dans le cadre de l'initiative « Une seule santé » et à la notification rapide des événements liés à la maladie ;
5. Bien qu'il existe des initiatives « Une seule santé » au niveau régional et sous-régional en Asie et dans le Pacifique, des failles subsistent dans l'intégration systématique des données, l'évaluation coordonnée des risques, les enquêtes conjointes sur les foyers et l'harmonisation des stratégies de contrôle des maladies entre les secteurs de la santé animale, de la santé humaine et de l'environnement ;
6. Avec une collaboration « Une seule santé » totale, on s'engage à renforcer la préparation régionale, endiguer des menaces sans précédent et atténuer l'impact croissant de l'influenza aviaire sur la santé publique, les échanges commerciaux et les moyens de subsistance ; et
7. Généraliser « Une seule santé » nécessite une implication au plus haut niveau, des ressources suffisantes, des mécanismes de coordination, un renforcement des capacités techniques et des dispositifs de suivi pour les initiatives multisectorielles.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE RECOMMANDE QUE :

1. Les Membres établissent ou renforcent d'urgence les cadres de collaboration Une seule santé, notamment sous l'égide du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), les politiques, les mécanismes de coordination et les ressources afin d'optimiser la prévention, la préparation et la réponse à l'influenza aviaire ;
2. Les Membres procèdent régulièrement à des analyses de risque, des simulations, des enquêtes sur les épidémies, des contrôles et des évaluations conjointes, impliquant des représentants des secteurs public et privé de la santé animale, de la santé humaine et de l'environnement ;

3. Les Membres fassent preuve de transparence en communiquant à l'OMSA, en temps voulu et de manière exhaustive, les événements liés à la santé animale et aux zoonoses, comme le prévoit le Code sanitaire pour les animaux terrestres ;
4. Les Membres renforcent les capacités de séquençage génétique et favorisent le partage systématique et rapide des données provenant de sources de données existantes entre les secteurs et avec la communauté mondiale pour une surveillance intégrée, y compris le partage de données épidémiologiques sur le terrain, de séquences génétiques et d'isolats ;
5. Les Membres renforcent la surveillance en intégrant de nouveaux outils de surveillance innovants tels que l'échantillonnage environnemental à l'interface humain-animal-environnement, associés à des stratégies d'action et de réponse rapides qui augmentent la vitesse et l'exhaustivité de la détection et de la prévention tout en réduisant les coûts et en maintenant la durabilité ;
6. L'OMSA envisage d'élaborer des normes ou des lignes directrices sur l'utilisation de nouveaux outils de surveillance innovants, tels que l'échantillonnage environnemental, pour compléter les approches de surveillance existantes, notamment dans le cadre de l'approche « Une seule santé » ;
7. Les Membres assurent la coordination des messages de sensibilisation au public et de communication sur les risques, en collaboration avec d'autres secteurs impliqués, pour faire évoluer les comportements et favoriser le respect des règles de sécurité et sûreté biologiques ;
8. Les Membres établissent ou renforcent des mécanismes de collaboration avec les secteurs de la santé humaine et de l'environnement, tant au niveau national que régional, afin d'harmoniser les stratégies de prévention, de détection, de contrôle et de rétablissement liées à l'influenza aviaire, y compris par le biais de partenariats public-privé ;
9. L'OMSA aide les Membres à exploiter au mieux le processus PVS ainsi que d'autres outils et expertises pour améliorer la politique, la coordination, la capacité technique et la mobilisation des ressources en lien avec Une seule santé ;
10. L'OMSA encourage le plaidoyer au plus haut niveau en faveur de l'engagement politique, du financement équitable du secteur de la santé animale et de la responsabilisation à l'égard des objectifs de collaboration Une seule santé en Asie et dans le Pacifique ;
11. L'OMSA travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, continue à promouvoir les initiatives et les réseaux de ressources Une seule santé afin de permettre un partage optimisé des expériences et des meilleures pratiques, et de renforcer la prévention, la préparation et la réponse au niveau régional ; et
12. L'OMSA encourage activement les partenaires, les organisations régionales et les Membres à soutenir les approches régionales coordonnées et la mise en œuvre de la Résolution n° 28 sur les « Défis stratégiques afférents au contrôle mondial de l'influenza aviaire de haute pathogénicité » adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de sa 90^{ème} Session générale.